CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

2026-09-28CC
DÉCISION DU BUREAU

Dispositif action cœur de ville deuxième vague – approbation de l'avenant 3

La Ville de Bastia a été sélectionnée parmi 222 villes moyennes dans le cadre du plan national « Action cœur de ville ».

Le 28 septembre 2018 une convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville Bastia » (ACV Bastia) reposant sur les 5 axes thématiques suivants a été signée :
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Un avenant n°1 permettant d'engager la phase dite de déploiement du programme, d'intégrer un axe 6 « Reconnexion du Cœur de Ville bastiais à l'espace Maritime », de réactualiser le plan d'actions initial, de modifier le périmètre, pour notamment y intégrer la résidence « Le Cézanne » et le site d'A Capochja, et d'apporter quelques ajustements mineurs, a ensuite été établi et signé le 19 décembre 2020.

Par la suite, et en lien avec la décision gouvernementale de prolonger le dispositif jusqu'en 2026, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont manifesté leur vif intérêt de poursuivre et amplifier la démarche, et de prolonger ainsi la mise en œuvre du programme ACV à Bastia.
Ainsi, un avenant n°2 au programme a été établi puis signé par l'ensemble des partenaires le 3 janvier 2024. Cet avenant prévoyait en outre l'engagement ou la poursuite de 59 actions pour la période 2023-2026, et incluait également de nouveaux périmètres annexes :
- Le quartier Gare - Fangu – Recipellu
- L'entrée de Ville Sud et l'entrée de Ville Nord

Lors du comité de projet du 22 juillet 2026, de nouvelles évolutions programmatiques ont été proposées.
Le projet de parking Montera, situé en limite extérieure du périmètre Cœur de Ville, est en parfaite cohérence avec les réflexions initiées sur la restructuration urbaine du secteur Gare-Fangu-Recipellu.
Par ailleurs, il participera pleinement à l'apaisement des circulations en centre-ville en captant les flux entrants des véhicules visiteurs et des actifs, tout en proposant une offre de stationnement aux résidents et impulsera également la requalification du quartier Saint-François.
C'est pourquoi le comité de projet précité a décidé de l'intégrer au programme et de modifier en conséquence le périmètre ACV – ORT.
La modification de périmètre nécessitant l'élaboration d'un avenant, il est ainsi proposé un avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle.

Il est proposé au Conseil communautaire :
- D'approuver les termes et le contenu de l'avenant n°3 à la convention cadre Action Cœur de Ville Bastia ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à la convention cadre ACV Bastia et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Avis favorable du Bureau communautaire.